

Suivi questions CA 2022-01

Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)	Suivi de la direction concernée (cas échéant)
2021-12-13 16:36:57	Murphy-Perron	Mathieu		Mobilité active	Bonsoir! Je tenais à vous poser une question en lien avec la mobilité active de notre arrondissement, plus précisément Pointe-Saint-Charles. Avec le refus de Parcs Canada de déneiger la piste multifonctionnelle du Canal-de-Lachine, les cyclistes se trouvent encore une fois enclavés en saison hivernale. Une situation qui n'est pas améliorée par la configuration actuelle de la Vélorue Island, car nous pouvons difficilement dire qu'elle figure encore sur le « réseau blanc » de la ville. Le REV Peel est excellent, mais difficilement accessible par Wellington pour les cyclistes moins aguerries. Que comptez-vous faire pour désenclaver les cyclistes de Pointe-Saint-Charles? Comment rendre Wellington, Island, Saint-Patrick, et la piste du Canal plus sécuritaire?	CS : projet pilote avec Parcs Canada pour le déneigement. Parcs Canada n'a pas voulu continuer le déneigement cette année. Beaucoup de choses sont à améliorer. Plan local de déplacement sera réalisé pour répondre aux questions soulevées. En collaboration avec la communauté pour savoir dans quelle direction allée, pour offrir réseau cyclable 4 saisons dans le Sud-Ouest.	Obtenir une procédure quant au mode d'utilisation de la piste - précisez les usagers autorisés sur la piste multifonctionnelle. Faire le relais de la communication sur nos réseaux de communications S.-O.		
2021-12-13 16:44:35	Jaclyn	Turner		Rue de Sébastopol configuration	Hello! I recently moved to de Sébastopol street, and despite it being one of the streets where the road and "sidewalk" needs the most live in the entire city, I am very happy to be building a new home in this part of the Pointe. I understand that the street will soon be reconfigured, and was hoping you could tell us more about how you intend to reduce speeding? I'm not quite sure why so many motorists feel the need to speed down Sébastopol, but I understand that the present configuration (wide street, excessively narrow sidewalk on one side only, no cycling infrastructure) makes it excessively easy for them to treat the street as a racetrack. How will you address this?	BD : mesures d'apaisement très importante pour administration. Beaucoup d'investissement dans ce domaine. Projet de la rue Sébastopol sera effectué en 2022. Cdt JMS : inquiétudes reçues avec intérêt au SPVM. Évaluation de la situation sera effectuée. Policiers seront présents dans les prochains jours	Valider avec le BP le profil de la rue proposée. S'assurer de la réalisation +/- 2022		
2021-12-16	FLORIAN	BOBEUF		Aménagement - activité physique	Je prends note des informations pour skigrandsudouest: donc si l'entrepreneur dit qu'il a damé/tracé la piste, le site le remet sans vérification? Lorsqu'on arrive sur les sections et que finalement, c'est tout juste damé (lorsque c'est fait!), et trop souvent pas tracé, on peut se poser la question de la réalité du travail réalisé par cet entrepreneur et du pourquoi quelqu'un est payé! quelles sont les actions en place pour s'assurer de la réalité du travail réalisé? je le répète, l'hiver 2021, le site mettait que les sections étaient damées/tracées mais que ce n'était pas le cas à de trop nombreuses reprises! L'entente avec parccanada pour la section canal lachine, est-ce pour du ski de fond ou "les autres transports actifs"? si c'est pour le ski de fond, cette donnée ne pourrait-elle pas être intégrée au site web afin de centraliser? et je parle uniquement pour le ski, pas pour le vélo ou l'accès aux toilettes! Le ski de fond classique, ça prends des traces; sinon c'est du patinage!	AV : Pour la piste damée LaSalle-Lachine-Verdun, le SO ne fait plus partie de ce projet. Pour l'entretien de la piste du Canal par Parcs Canada, c'est pour tous les types de transports actifs	Avoir un état de situation du projet Gadbois, entre autres sur la question des aménagements - enjeux stationnement - Porteur du projet sous plusieurs angles - Arrimage administratif		
2021-12-19	Monica	Demers		Stationnement	Bonjour, je demeure [redacted] rue Fortune à Montréal. Il y a une église juste en face qui a une grande cour leur servant de stationnement. Or, ils ne s'en servent pratiquement pas et se stationnent sur les rues voisines. Il n'y a donc plus aucune place de stationnement pour les habitants chaque samedi et dimanche. Est-ce possible de mettre en place des vignettes? La situation est de plus en plus dérangeante, surtout l'hiver. Merci, Monica	BD : entretient des zones de vignette sera révisée en 2022. Merci pour la transmission de l'information.	Échéancier réaliste ?		

Suivi questions CA 2022-01

Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)	Suivi de la direction concernée (cas échéant)
2021-12-30	Irena	Doucheva		Le zonage à Pointe St Charles a été changé dans plusieurs endroits après 2008 de H4 à H3 et sur des rues comme Coleraine cela signifie qu'en cas de perte totale, les 5 à 8plex et+ ne pourront pas être reconstruits et cela cause un préjudice sérieux aux propriétaires et surtout aux LOCATAIRES car cela limite le choix des assureurs et augmente de façon significative les primes d'assurance	Le zonage à Pointe St Charles a été changé dans plusieurs endroits après 2008 de H4 à H3 et sur des rues comme Coleraine cela signifie qu'en cas de perte totale, les 5 à 8plex et+ ne pourront pas être reconstruits et cela cause un préjudice sérieux aux propriétaires et surtout aux LOCATAIRES car cela limite le choix des assureurs et augmente de façon significative les primes d'assurance	AMS : en 2016, adoption de modifications réglementaires au règlement d'urbanisme afin de répondre à la réalité du développement de l'arrondissement. En 2016, objectif était d'avoir une meilleure harmonisation et intégration des nouvelles constructions et des transformations de bâtiments au cadre bâti existant, de protéger et valoriser le cadre bâti d'intérêt patrimonial de l'arrondissement, d'augmenter le verdissement du territoire afin de lutter contre les îlots de chaleur, d'assurer une meilleure gestion des eaux de ruissellement. Cette modification a en effet eu comme conséquence de rendre certaine propriété en droits acquis. Concrètement, un propriétaire ayant perdu ses droits acquis et jugeant nécessaire de reconstruire le même nombre de logements, pourrait déposer une demande de PPCMOI afin que sa demande de construction d'un nombre plus élevé de logements soit analysée	Fermé - complété		
2022-01-06	Kimberley-Ann	Renaud		Demande de dérogations pour les déchets	Comment peut on avoir une dérogation pour l'endroit où on laisse nous déchets du a un problème physique? Le règlement de la ville indique que les matières résiduelles doivent être placés à proximité de l'entrée charretière, en façade du bâtiment, le plus près possible de la voie publique, sous peine d'amende. J'aimerais avoir un dérogation pour les laisser a l'arrière de mon bâtiment, près de l'entrée de la ruelle, sans obstruer qui que se soit pour des raisons médical. Lorsque mes d/chets sont trop lourds, je n'arrive a déplacer ma poubelle sauf quand je les trainent jusqu'à l'entrée de la ruelle.	BD : règlement est le même pour tous. Pas possible d'y déroger. Cabinet va communiquer avec vous. Discussion seront faites avec la DTP.	TP devra faire le suivi	Notes de Louise Potvin qui a contacté la dame. Elle veut savoir si elle peut légalement déposer ses vidanges devant sa porte de garage. Elle a des problèmes avec un voisin qui s'en offusque et menace de porter plainte. (les vidangeurs déposent parfois après la cueillette sa poubelle devant l'entrée de ce voisins mécontent, d'ou le litige) . Qui peut la rappeler et voir ce que prévoit la réglementation quant a l'emplacement des matières? MERCI!	

Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)	Suivi de la direction concernée (cas échéant)
2022-01-16	Mary	White-Kaba	Groupe "NON à l'urbanisation sauvage de Ville-Emard	Construction au 2120 Holy-Cross, Ville-Emard	M. le Maire, dans votre lettre du 23 décembre 2021 vous m'avez affirmé que le processus 'J'informe mon voisinage' ne s'appliquait pas au projet de construction au 2120 Holy-Cross car – bien qu'approuvé en mars 2021 - ce projet était initialement présenté en novembre 2020, avant l'introduction du nouveau processus en janvier 2021. Cette affirmation est cependant contredite par le PV du CCU du 15 mars 2021, qui déclare : 'le comité souhaite que le formulaire 'J'informe mon voisinage' puisse être distribué aux voisins immédiats pour l'acceptabilité sociale du projet de construction.' Question : Pourquoi cette demande du CCU n'a pas été mise en œuvre ?	BD : le CCU est un comité consultatif, citoyens experts donnent leur avis. Par la suite, élus donnent aval ou non, en suivant avis ou non du CCU. CCU n'est pas décisionnel, ne peut pas donner de directives formelles à des fonctionnaires. Dans ce cas-ci J'informe mon voisinage sert à alimenter discussions dès le début du projet, pour avoir avis du voisinage. But est d'alimenter dès le départ. Par équité procédural, dossiers sont traités de la même manière. Date de dépôt est celle qui prévaut, par équité. Pour ce projet, il n'a pas été possible d'appliquer le processus J'informe mon voisinage, car à la date du dépôt, le processus j'informe mon voisinage n'était pas en place	Fermé - complété		
2022-01-16	Brigitte	Gagnon Kiyanda	Groupe«Non à l'organisation sauvage de Ville Émard»	Construction au 2120 Holy Cross Ville Émard	Concernant la construction au 2120 Holy-Cross, le PV du CCU du 15 mars 2021 se termine avec la déclaration : 'le comité souhaite que le formulaire "J'informe mon voisinage" puisse être distribué aux voisins immédiats pour l'acceptabilité sociale du projet de construction.' Avec cette déclaration, le CCU reconnaît que ce projet présentait un enjeu d'acceptabilité sociale (ce qui s'est avéré avec la protestation citoyenne en cours contre cette construction): Question: Pourquoi, ayant reconnu le problème d'acceptabilité sociale, le CCU a approuvé ce projet?	AMS : comme dit précédemment, le processus n'était pas en place au moment du dépôt de la demande, il n'était pas possible de mettre en marche le processus J'informe mon voisinage. Le CCU n'autorise pas les projets, le CCU émet un avis uniquement.	Fermé - complété		
2022-01-16	Brian	Huelin	NON a l'urbanisation sauvage de Ville-Emard	Construction au 2120 Holy Cross, Ville Emard	C'est l'étude environnementale, qui après 2 rejets a finalement convaincu le CCU d'approuver le projet de construction au 2120 Holy-Cross. Cette étude nous permettrait peut-être de mieux comprendre cette décision du CCU. Malheureusement notre demande d'accès à cette étude a été refusée, la Greffe du Sud-Ouest écrivant que "celle-ci est inaccessible...car il s'agit d'un document de nature technique fourni par un tiers." Ne voyant pas en quoi l'accès à ce document technique serait potentiellement nuisible ni pour les organismes publics ni pour les renseignements personnels (car le nom de l'auteur peut être biffé), nous considérons au contraire qu'il contribuerait à assurer la transparence nécessaire pour conserver la confiance du public dans le contexte de cette décision controversée. Question: Afin de mettre la lumière requise sur la décision du CCU en faveur de ce projet, pourriez-vous nous donner accès à cette étude environnementale?	BD : membres du CA veulent agir dans la plus grande transparence possible. En matière de la loi sur l'accès aux documents, les élus n'ont aucun droit de regard. Le document technique en question est un document technique qui n'appartient pas à la Ville. Il faut l'accord du tiers. Ce n'est pas le choix des élus, ni un refus arbitraire. SP : la Loi sur l'accès contient un certain nombre de restrictions. S'agit d'un document fourni par un tiers. Tout le contenu du rapport est protégé. Protection en faveur du tiers et non en faveur du requérant. Le recours pour un requérant doit s'adresser dans les délais prévus à la Commission d'accès à l'information. Ces éléments de réponse se trouvent dans la réponse envoyée en décembre dernier.	Fermé - complété		

Suivi questions CA 2022-01

Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)	Suivi de la direction concernée (cas échéant)
2022-01-17	Cédric	Glorioso-Deraiche	Action-Gardien	Projet mixte résidentiel au 2720-2740, rue Saint-Patrick	<p>Le contexte du logement est grave à Pointe-Saint-Charles ! Il y a une accélération des projets immobiliers, un accroissement des impacts de la gentrification (réno-évacuation, hausse de loyer, ...) et une augmentation des besoins en logements sociaux et abordables. Le droit au logement doit primer pour les familles à petits et moyens revenus, pas juste pour ceux ayant les capacités financières de demeurer dans le quartier.</p> <p>Ce projet offre la possibilité de créer 50 logements sociaux, soit 25% d'unités sociales. Même s'il se situe au-delà du plancher de 20% imposé par la Ville, il est très loin des demandes historiques du quartier et ceux de l'Arrondissement pour atteindre un minimum de 40% de logements sociaux. Comment prévoyez-vous accélérer le rattrapage historique nécessaire pour maintenir une mixité sociale au sein de notre quartier ?</p> <p>À ce sujet, nous recommandons fortement un phasage priorisant le volet communautaire, favorisant ainsi l'acceptabilité sociale du projet privé.</p>	<p>BD : développement d'un quartier important du Sud-Ouest où il y a des problèmes d'accessibilité et de salubrité. Serait bien d'y aller par phasage, mais Ville tributaire du financement provincial. Tous les outils mis à notre disposition pour avoir du logement social seront utilisés et de nouveaux outils seront créés. Droit de préemption, mises en réserve acquisition seront exploités. Un des outils les plus puissants, c'est le Règlement pour une métropole mixte, entré en vigueur au printemps dernier.</p>	Fermé - complété		